



Entretien des espaces verts communs

Par **Kmeriste**, le **07/04/2014** à **11:27**

Bonjour

Je loue un appartement avec jardin et espaces verts communs ; qui dit "commun" dit entretien partagé entre les locataires.

Cette année, le locataire avec lequel je partageais l'entretien de cette pelouse et haie est parti et il n'y a pas de nouveau locataire.

Par conséquent : Peut-on me contraindre à effectuer seule cet entretien sans que le propriétaire du logement vide me dédommage ou participe ?

Merci de votre retour
Cordialement

Par **janus2fr**, le **07/04/2014** à **13:11**

Bonjour,

J'ai du mal à comprendre comment est fait cet entretien.

Si l'immeuble est une copropriété, c'est à la copropriété de gérer cet entretien et d'en répartir le coût sur les charges de copropriété. Les propriétaires des logements répartissent à leur tour ces charges sur leurs locataires.

Si c'est une monopropriété, c'est théoriquement au bailleur de s'en charger et de répartir ensuite le coût dans les charges locatives.

Il est bien évident que la clé de répartition des charges ne peut pas changer en fonction du nombre de logements vacants. Lorsqu'un logement n'est pas loué, c'est le propriétaire qui en supporte les charges.